

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION
N°CD2022-09/2/8
DOSSIER N° 5189

ADRT, CREUSE TOURISME - CONVENTION CADRE 2022-2028 ET
CONVENTION D'APPLICATION 2022

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST ANIMATION
TERRITORIALE

Rapporteur : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : ADRT, CREUSE TOURISME - CONVENTION CADRE 2022-2028 ET CONVENTION
D'APPLICATION 2022**

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021/07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

Vu la délibération du Conseil Départemental CD du 15 décembre 2014, adoptant le Schéma Départemental de Développement touristique 2015/2020,

Vu la délibération du CD n°2015-05/5/12 du 20 mai 2015, adoptant la convention cadre relative au Schéma Départemental de Développement touristique,

Vu la délibération du CD n°02/3/6 du 12 février 2021, prorogeant le Schéma Départemental de

Développement Touristique,

Vu la délibération du CD n°2021-02/7/38 du 26 février 2021, adoptant la convention d'application 2021 ainsi que la mise à disposition de locaux,

Vu l'avis du bureau de l'ADRT, Creuse Tourisme du 15 avril 2022,

Vu l'avis du Conseil d'administration de l'ADRT du 21 avril 2022,

Vu la délibération du CD du 20 juillet 2012, adoptant la convention de prestations sociales,

Vu la délibération du CD n°02/2/2 du 11/02/2022 accordant une avance financière à valoir sur la subvention annuelle attribuée selon la convention d'application pour l'année 2022,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - ACCUEIL ET ATTRACTIVITÉ

Le Conseil Départemental de la Creuse, réuni en séance publique le 30 septembre 2022 à GUERET, le quorum étant atteint,

D É C I D E :

- de fixer à 850 000 € le montant global de la subvention 2022 accordée à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, Creuse Tourisme, incluant l'avance de 475 000 € accordée à cette dernière par l'assemblée départementale le 11 février 2022 ;

- d'adopter :

* la convention-cadre 2022-2028 définissant le partenariat entre le Conseil départemental et l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, Creuse Tourisme, ci-annexée ;

* la convention d'application pour l'année 2022 à intervenir entre le Conseil départemental et l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, Creuse Tourisme, ci-annexée ;

- d'autoriser la Présidente à signer ces deux conventions ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget départemental, chapitre 939.4 - article 657429.

Mme Catherine DEFEMME ne prend pas part au vote en qualité de Présidente de l'ADRT - Creuse Tourisme.

Mmes JOUANNETAUD, NICOUX et MMs SIMONNET, MARTIN. ne prennent pas part aux votes, en application de l'article L 1111-6 II CGCT.

Adopté : 25 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET